

LA CONSTITUTION DE PARCS DE MATERIELS POUR DES PRATIQUES INNOVANTES

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement des pratiques innovantes destinées à accueillir des nouveaux publics et à redonner le goût de la pratique sportive. • Renforcer le réseau des partenaires du Cantal Tour Sport et les fidéliser. • Constituer un parc de matériel mobilisable pendant le Cantal Tour Sport.
BENEFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Clubs cantaliens et structures associatives partenaires du Cantal Tour Sport.
MODALITES D'AIDES	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention calculée aux taux de 80 % pour toute dépense de matériel liée à des actions relatives au développement des Activités de Pleine Nature (APN) ou à des pratiques innovantes dans la limite de 2 000 € par structure et d'une enveloppe départementale annuelle de 50 000 €.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel subventionné doit pouvoir être mobilisé pendant le Cantal Tour Sport.
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes pratiquant grâce au parc de matériel financé. • Nombre d'activités APN représentées dans le parc de matériel financé. • Nombre d'activités innovantes. • Nombre d'étapes du CTS sur lesquelles le matériel est mobilisé.
CONTACT	<p>Direction Éducation Jeunesse - Service Jeunesse Vie Associative Sport Corinne BARDON ☎ 04.71.46.20.94 ✉ cbardon@cantal.fr Pierre-Jean PAGIS ☎ 04.71.46.21.85 ✉ pjpagis@cantal.fr</p>